



Votre Agent Général  
**MME ET M DUFOUR**  
22 ROUTE DE CASTRES  
31130 BALMA  
05 61 62 57 04  
[agence.dufour31@axa.fr](mailto:agence.dufour31@axa.fr)  
N° ORIAS **15002563** **12069103**  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

**FACADES 40**  
**516 avenue de Trace**  
**40700 HAGETMAU**

Le 15/02/2022

## **ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et DECENNALE**

AXA France IARD, atteste que l'entreprise FACADES 40 est garantie par le contrat d'assurance n°5378724804 pour les chantiers réalisés entre le 1/1/2022 et le 1/1/2023.

Sont notamment couverts les travaux de :

**PEINTURES DECORATIVES EXTERIEURES (D1 à D3)**

**ENDUITS HYDRAULIQUES**

**REVETEMENTS D'IMPERMEABILISATION (I1 à I4)**

**ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR**

**DEMOUSSAGE DE TOITURES AVEC PROTECTION**

**TRAITEMENT DES FISSURES**

**TRAITEMENT DES REMONTES CAPILLAIRES ET DE L'HUMIDITE**

LE CONTRAT A POUR OBJET DE GARANTIR :

Pour les ouvrages réalisés suivant des procédés ou avec des produits ou matériaux de technique courante.

Sa responsabilité civile décennale pour travaux de construction soumis à l'obligation d'assurance, qu'elle peut encourir en sa qualité de constructeur telle que visée à l'article 1 792- I, 1er alinéa du Code Civil en vertu des articles 1 192 ct 1 792-2 dudit code.

Lorsque l'assuré est sous-traitant, le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1 792 et 1 792-2 du code civil et apparus après la réception au sens des articles 1 792-6 du même code, dès lors que sa responsabilité est engagée du fait des travaux de construction qu'il a réalisés.

Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception (garantie gérée selon le régime de capitalisation).

La responsabilité qu'elle peut encourir en qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant pour les dommages de nature décennale qui compromettent la solidité des ouvrages de construction non soumis à l'obligation d'assurance pendant les 10 ans qui suivent la date de réception des travaux.

Fait à Balma, le 15/02/2022  
Vos Agents Généraux  
Antoine et Chrystelle DUFOUR